



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance
Direction adjointe de l'hospitalisation
Département autorisations



ARRÊTÉ n°2026-74
définissant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisations
d'activités de soins et équipements matériels lourds relevant du projet régional de santé
pour 2026

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

- **Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L6122-1, L6122-9, R6122-25, R6122-26 et R6122-29 ;
- **Vu** le décret du 24 juin 2026 portant nomination de M. Frédéric VARNIER en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne ;
- **Vu** l'arrêté en date du 25 juin 2026 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne à M. David LE GOFF, Directeur de la direction hospitalisation, autonomie et performance ;
- **Vu** l'arrêté révisé de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Bretagne en date du 25 octobre 2023 portant adoption du projet régional de santé 3 de Bretagne ;

ARRÊTE

Article 1 : Une période calendaire de dépôt des demandes d'autorisations d'activités de soins relevant du projet régional de santé, est ouverte **du 20 juillet au 20 septembre 2026**, concernant l'activité de radiologie diagnostique.

Article 2 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès du Directeur général de l'ARS Bretagne, hiérarchique auprès du/de la Ministre en charge de la santé ou contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La directrice adjointe de l'hospitalisation de l'Agence régionale de santé de Bretagne est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes, le 1^{er} juillet 2026

P/ Le Directeur général,
Le Directeur hospitalisation, autonomie et
performance

David LE GOFF